

BAREME EN VIGUEUR à partir du 28 Mai 2024

TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS ET VIAGER

	PRIX DE VENTE	Honoraires TTC EUROS*	MINIMUM DE PERCEPTION*	
Terrains	jusqu'à 200 000 €	7%	9 000 € TTC	
Appartements	de 200 001 à 600 000 €	6%	15 000 € TTC	
Maisons	au-delà de 600 000 €	5%	/	
Murs commerciaux	Quel que soit le prix	7%	10 000 € TTC	
Garages parking et caves	Quel que soit le prix	10%	1 800 € TTC	
Estimations écrites	Forfait	200 € TTC**	Estimations orales : offertes	
** Le forfait sera déduit du montant des honoraires en cas de signature d'un mandat de vente.				

^{*(}TVA comprise au taux actuel de 20%)

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour un mandat de recherche de biens immobiliers, le montant des honoraires sera idendique au barème ci-dessus, à la charge des acquéreurs et calculé sur le prix d'achat du bien.

Signature(s) du ou des mandant(s) ayant la charge des honoraires				
N° du mandat :	Signature(s):			